Informations de base	
2021/2110(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Cour des comptes **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	GARCÍA MUÑOZ Isabel (S&D)	12/07/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive LENAERS Jeroen (EPP) CHASTEL Olivier (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) FLANAGAN Luke Ming (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN	Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire

Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0381	Résumé
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2022	Vote en commission		
23/03/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0061/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0148/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2110(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06544

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE699.022	21/12/2021	
Amendements déposés en commission		PE703.196	01/02/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0061/2022	23/03/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0148/2022	04/05/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06001/2022	03/03/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0381	30/06/2021	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0043/2022 JO C 430 25.10.2021, p. 0007	25/10/2021	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2022/1701 JO L 258 05.10.2022, p. 0094

Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Cour des comptes

2021/2110(DEC) - 30/06/2021 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes consolidés de l'UE pour l'exercice 2020, dans le cadre de la procédure de décharge.

Analyse des comptes des institutions de l'UE : Cour des comptes européenne

Les comptes annuels consolidés de l'Union européenne 2020 contiennent des informations financières relatives aux activités de l'année, à l'actif et au passif, aux recettes et aux dépenses des institutions, agences et autres organes de l'UE. Elles sont produites conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public.

La décharge est une décision du Parlement qui reflète ses conclusions au terme d'un processus, la procédure de décharge, sur la manière dont la Commission (et d'autres institutions et organes) s'est acquittée de sa tâche d'exécution du budget de l'UE.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

Exécution des crédits de la Cour des comptes pour l'exercice 2020

Le budget 2020 de la Cour des comptes européenne était d'environ **152 millions d'euros**, ce qui représente moins de 0,1% des dépenses totales de l'UE et environ 1,5% de ses dépenses administratives. La proportion du budget 2020 utilisée était de 96%.

Les activités de la Cour en 2020 ont été marquées par :

- la crise du COVID-19, qui n'a pas empêché la Cour des comptes d'auditer la performance et la régularité des actions de l'UE. La continuité des activités a été maintenue tout au long de l'année. La Cour a fait preuve de flexibilité en adaptant son programme de travail à la nouvelle situation et aux changements de circonstances découlant de la pandémie;

- la révision du programme de travail 2020 : les approches et les échéances ont été ajustées pour tenir pour tenir compte de l'évolution de la nouvelle situation;

- la présentation en un temps record de deux analyses majeures portant, l'une, sur la riposte économique, l'autre sur les mesures de santé publique mises en place par l'UE pour faire face à la crise liée à la COVID-19;

- la préparation de la nouvelle stratégie 2021-2025 de la Cour afin de fournir des orientations à long terme pour le travail d'audit, de promouvoir les initiatives de changement organisationnel en vue d'une amélioration continue et de rester à la pointe des développements en matière d'audit du secteur public;

- la publication de tous les rapports annuels dans les délais réglementaires et de 32 rapports spéciaux et documents d'analyse;

- la publication de 11 avis portant principalement sur la modification de règles existantes dans le CFP 2014-2020 dans le contexte de la réponse de l'UE à l'épidémie COVID-19 ou sur des propositions législatives relatives au CFP 2021-2027 et sur l'initiative «Next Generation EU».

Décharge 2020 : Budget général de l'UE - Cour des comptes

2021/2110(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2020.

Le Parlement s'est félicité de l'avis de l'auditeur externe indépendant selon lequel les états financiers donnent une **image fidèle de la situation financière de la Cour.** Il a toutefois demandé à la Cour de simplifier la structure de son prochain rapport de suivi, d'y faire figurer toutes les réponses nécessaires et de donner des explications détaillées et concrètes relatives à la mise en œuvre des recommandations du Parlement.

Dans sa résolution, adoptée par 361 voix pour, 240 contre et 46 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes.

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement constate que le budget de la Cour poursuit son accroissement pour atteindre **152 millions d'euros** en 2020 (contre 147 millions d'euros en 2019), ce qui représente moins de 0,1% des dépenses totales de l'Union et environ 1,4% du total des dépenses de l'Union en matière d' administration. Le taux d'exécution global pour 2020 s'est élevé à **96%** (contre 98% en 2019). En 2020, les paiements se montaient à 137.132.964 euros, contre 137.799.512 euros en 2019.

Du fait de la pandémie de COVID-19, certaines lignes budgétaires n'ont été que partiellement utilisées. Par opposition aux économies réalisées, une hausse des frais relatifs à l'informatique (+30,77 %), au service médical (+214,29 %) et à la sécurité (+288,10 %) a été observée. Certains crédits ont été annulés en fin d'exercice.

Gestion interne, performances, contrôle interne

Les députés ont salué les progrès réalisés dans toute une série de domaines, notamment l'augmentation des moyens consacrés aux audits de la performance, l'accroissement de la productivité dans toutes les catégories d'audits ainsi que l'intérêt accru des parties prenantes pour les rapports de la Cour et l'intensification de la couverture médiatique desdits rapports.

Le Parlement a pris acte que la Cour applique un ensemble d'indicateurs de performance clés afin de fournir des informations sur ses niveaux de performance. En 2020, au total, 69 publications sont sorties (33 rapports annuels et spéciaux, 11 avis, 6 documents d'analyse, 14 AuditInfos et 5 autres documents), contre 67 en 2019. La Cour a publié pour la toute première fois un rapport annuel sur la performance globale du budget de l'Union. Les avis publiés portaient en grande majorité soit sur des modifications, liées à la riposte de l'Union à la pandémie de COVID-19, des règles régissant le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, soit sur des propositions législatives relatives au CFP pour 2021-2027 et l'ensemble de mesures de relance «Next Generation EU».

Le Parlement a également formulé des observations sur l'indemnité d'installation prévue pour les membres de la Cour et sur l'indemnité de résidence, laquelle devrait être cohérente avec l'indemnité d'installation. Il a salué le fait que, conformément à son code de conduite révisé, la Cour ait expressément introduit l'obligation légale pour ses membres de résider là où la Cour a son siège.

D'autres observations portent sur les cours de langues proposés aux membres de la Cour dans l'intérêt de l'institution, sur la nécessité de tenir un registre de présence comme d'un moyen de prévenir en amont les éventuels cas d'absentéisme, sur la durée et le lieu des missions et les règles pour prévenir tout emploi abusif des ordres de mission et sur les informations à fournir sur l'utilisation de la dotation budgétaire pour la représentation.

Cadre éthique et transparence

Le Parlement est préoccupé par les constatations dont les médias se sont fait l'écho concernant une série de problèmes liés à l'éthique et à la gestion financière à la Cour en rapport avec ses membres qui sont susceptibles de porter atteinte à la réputation et à l'intégrité de la Cour. Il a demandé à la Cour de charger un comité d'éthique nouvellement élu d'examiner les domaines mis en cause et d'évaluer l'adéquation éthique des règles existantes.

Les députés regrettent qu'à la suite de la couverture d'un certain nombre de pratiques douteuses sur le plan éthique et financier, la Cour ait refusé de coopérer pleinement et de dialoguer sur un pied d'égalité avec les membres de la commission du contrôle budgétaire du Parlement en ce qui concerne la divulgation d'informations et de documents essentiels.

Le Parlement a mis l'accent sur les constatations de l'examen par les pairs réalisé en 2019 sur le cadre éthique de la Cour, qui recommandent d' instaurer une plus grande clarté dans les règles en vigueur et d'améliorer encore le système de contrôle éthique de la Cour. Il a demandé à la Cour de tenir l'autorité de décharge informée du réexamen actuel de son cadre éthique. Le système actuel en matière de prévention des conflits d'intérêts devrait également être renforcé.

Les députés se sont félicités que le code de conduite de la Cour explicite les règles de procédure applicables en ce qui concerne les obligations des membres en matière d'activités extérieures et leurs activités professionnelles après la cessation de leurs fonctions. Ils ont toutefois condamné les missions effectuées par le président de la Cour dans un but politique clair qui ne sont pas conformes aux normes et principes éthiques attendus de la Cour. Ils sont d'avis que les membres de la Cour ne devraient pas être autorisés à partager leur résidence avec des membres de leurs cabinets et se félicitent que la Cour ait l'intention de préciser les principes régissant les conditions de résidence de ses membres.

Ressources humaines, égalité des chances et bien-être du personnel

À la fin de l'année 2020, la Cour employait au total 925 membres du personnel, dont 669 fonctionnaires, 158 agents temporaires, 83 agents contractuels et 15 experts nationaux détachés (END). Le taux moyen d'occupation s'élevait à 97,2% en 2020. Globalement, la Cour employait des femmes et des hommes en proportions égales, avec 475 femmes et 435 hommes sur 910 employés. Le Parlement a regretté qu'en 2020, la Cour n'ait comporté que huit femmes, contre 18 hommes et a jugé inacceptable que la Cour n'ait compté que 16 femmes sur un total de 112 membres depuis sa création en 1977.

Les députés ont regretté que le Conseil ait procédé à plusieurs reprises à la nomination de membres de la Cour en dépit d'un avis négatif du Parlement. Ils sont d'avis que la procédure de nomination des membres de la Cour devrait être réformée et alignée sur celle des juges de la Cour de justice et ont souligné que le Parlement devrait avoir un rôle contraignant dans l'évaluation de l'adéquation des candidats pour la Cour.

Le Parlement a observé que la Cour propose divers régimes de travail flexible afin de favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Il s'est félicité que la possibilité de télétravailler en dehors du lieu d'affectation ait été prévue. En 2020, la Cour n'a enregistré aucun cas confirmé de harcèlement psychologique ou sexuel.

Transformation numérique, cybersécurité, protection des données

En 2020, le budget total consacré à l'informatique s'élevait à 10.093.000 euros, soit une hausse de 25% par rapport à 2019. Le Parlement a constaté avec intérêt que, en raison de la pandémie de COVID-19, la totalité des opérations du cycle d'audit ont dû être effectuées de manière numérique. La cybersécurité en vigueur (sur la période 2018-2021) a été testée et est opérante, le système de filtrage d'internet ayant bloqué plus de 70.000 menaces en ligne en 2020.

Enfin, le Parlement a estimé que la Cour a adopté et fait siennes une série de mesures nécessaires à la protection de son personnel pendant la pandémie de COVID-19 et s'est félicité qu'elle suive la situation à l'aide d'enquêtes portant sur le bien-être au travail, la perception de celle-ci par le personnel et le degré de satisfaction.